



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

OBJET :

Délibération n° 007371

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 20/12/2023

Séance du 07 décembre 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 novembre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°8), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°4), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°12), M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (à partir de la question n°2), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO (à partir de la question n°2), Mme Sadia GHARET (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°11 incluse), M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°5 incluse et à partir de la question n°30), M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question n°3), Mme Valérie HALLER (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°11 incluse), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°3), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à partir de la question n°2), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à partir de la question n°6), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à partir de la question n°2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°2), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n°11 incluse), Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°11 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

M. Jean-Hugues ROUX

Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Laurent CROIZIER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR

M. Guillaume BAILLY donne pouvoir à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Anne BENEDETTO donne pouvoir à M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI donne pouvoir à Mme Elise AEBISCHER, Mme Julie CHETTOUH donne pouvoir à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°3 incluse), M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°11 incluse), M. Laurent CROIZIER donne pouvoir à Mme Nathalie BOUVET, Mme Sadia GHARET donne pouvoir à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n°2 incluse et à partir de la question n°12), M. Abdel GHEZALI donne pouvoir à Mme Carine MICHEL (à partir de la question n°6 et jusqu'à la question n°29 incluse), Mme Valérie HALLER donne pouvoir à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°12), M. Pierre-Charles HENRY donne pouvoir à Christine WERTHE, M. Damien HUGUET donne pouvoir à M. Anthony POULIN, M. Jean-Emmanuel LAFARGE donne pouvoir à Mme Annaïck CHAUVET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI donne pouvoir à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Juliette SORLIN donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. André TERZO donne pouvoir à Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°12), Mme Claude VARET donne pouvoir à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°12)

2 - Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises

Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

Résumé :

Conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation à Mme la Maire pour accomplir différents actes de gestion courante. La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Municipal des décisions prises par Mme la Maire dans le cadre de ses attributions déléguées.

I. Décisions prises en matière financière

Finances - FIN.23.00.D23 en date du 28/09/2023 - Demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région et de Grand Besançon Métropole - Troisièmes assises nationales des insectes pollinisateurs - Etat (DREAL), Région Bourgogne-Franche-Comté et Grand Besançon Métropole pour un montant de 60 000 €

Signature d'un contrat de prêt avec la Banque Postale

Afin d'assurer le financement d'une partie de ses investissements 2023, la Ville de Besançon a lancé le 7 septembre dernier une consultation bancaire portant sur un emprunt d'un montant prévisionnel maximal de 5 M€ sur une durée de 15 ou 20 ans.

La proposition de la Banque Postale a été retenue pour un prêt d'un montant de 5 M€ (typologie Gissler 1A) et un contrat de prêt « vert » a été signé pour le financement des travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire Jean Macé selon les caractéristiques financières suivantes :

- Durée : 20 ans
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 4,03 %
- Versement des fonds : à la demande de la Ville de Besançon jusqu'au 22 novembre 2023, en une seule fois avec versement automatique à cette date
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement : 0,05 % du montant du contrat de prêt soit 2 500 €.

Le prêt sera encaissé le 21 novembre 2023 à l'imputation 16.01.1641.20200.

II. Contentieux et assurances

• Contentieux

Syndicat N. c./ Ville de Besançon: défense des intérêts de la commune dans le cadre d'un recours introduit devant le Tribunal administratif de Besançon le 13 septembre 2023 sollicitant l'annulation d'une décision d'opposition à l'implantation d'un dispositif publicitaire.

M. et Mme O c./ Ville de Besançon: défense des intérêts de la commune dans le cadre d'un recours introduit devant le Tribunal administratif de Besançon le 18 septembre 2023 sollicitant l'annulation d'une décision d'opposition à déclaration préalable de travaux pour un jardin d'agrément.

Mme A c./ Ville de Besançon: défense des intérêts de la commune dans le cadre d'un recours introduit devant le Tribunal administratif de Besançon le 19 septembre 2023 sollicitant l'annulation d'un titre de recettes portant sur des ouvrages empruntés en bibliothèque municipale et non restitués à la date de la requête.

M. G c./ Ville de Besançon: défense des intérêts de la commune dans le cadre d'un recours introduit devant le Tribunal administratif de Besançon le 2 octobre 2023 sollicitant l'annulation d'une décision de refus de rupture conventionnelle.

Mme B c./ Ville de Besançon , défense des intérêts de la commune dans le cadre d'un recours introduit devant le Tribunal administratif de Besançon le 31 octobre 2023, sollicitant l'annulation d'une décision d'opposition à une demande de déclaration préalable de division de parcelle.

- **Dépôt de plainte (le cas échéant avec constitution de partie civile) :**

- Le 2 septembre 2023, pour dégradation d'une caméra de vidéosurveillance rue de Fribourg,
- Le 7 septembre 2023, pour dégradation de tombes dans le carré militaire du cimetière de Saint Claude,
- Le 12 septembre 2023, pour intrusion au sein de la crèche des Orchamps,
- Le 18 septembre 2023, pour dégradation de 5 tombes au sein du cimetière Saint Claude,
- Le 11 octobre 2023, pour dégradation d'une porte sur le site multi –accueil des Epoisses espace parents enfants.
- Le 20 octobre 2023, pour la dégradation des protections des poteaux de rugby du stade de la Malcombe,
- Le 24 octobre 2023, pour la dégradation et le vol de plaques de gazon synthétique de l'aire de jeux Cologne située avenue Ile de France,
- Le 30 octobre 2023, pour des dégradations portant des messages à caractère néo-nazi sur l'établissement le Pixel situé avenue Gaulard ainsi que sur du mobilier urbain (poubelles, panneaux) à proximité,
- Le 3 novembre 2023, suite à la découverte d'inscriptions et tags à caractère antisémite sur le territoire bisontin,
- Le 7 novembre 2023, pour la dégradation d'une sépulture au sein du cimetière des Chaprais.

- **Assurances**

Acceptation d'un virement de 7 000 € de la SMACL, assureur automobile de la Ville correspondant à l'indemnité versée suite à un accident de circulation du 15 septembre 2022 à Besançon et ayant endommagé le véhicule PAR 2339.

Acceptation d'un virement de 6 193,03 € de la SMACL, assureur automobile de la Ville correspondant à l'indemnité versée suite à un accident de la circulation survenu le 3 mars 2023 à Besançon et ayant endommagé le véhicule PAR 1466.

Acceptation d'un chèque de 1 644 € de la MAIF, assureur « dommages aux biens » de la Ville, suite à un choc de véhicule ayant endommagé le portail d'une maison, propriété de la commune, située au 24 rue Mallarmé à Besançon le 15 juin 2022.

Acceptation d'un chèque de 1 500 € de BEAC, ancien assureur « dommages aux biens » de la Ville, suite à un dégât des eaux à la Rodia à Besançon le 23 décembre 2019.

Acceptation d'un virement de 860,53 € de la SMACL, assureur automobile de la Ville correspondant à l'indemnité versée suite à un accident de circulation survenu le 21 mars 2023 à Besançon et ayant endommagé le véhicule PAR 2583.

Acceptation d'un virement de 458,64 € de BEAC, ancien assureur « dommages aux biens » de la Ville, suite à un dégât des eaux à la Rodia à Besançon le 23 décembre 2019.

Acceptation d'un virement de 890,06 € de CAMBTP, suite à un dommage causé par une entreprise sur le skydome de l'école Fontaine argent le 16 janvier 2023.

Acceptation d'un chèque de 1 000,00 € de S.A. MOYSE 3D, suite à un dommage causé par une entreprise sur le skydome de l'école Fontaine argent le 16 janvier 2023.

Acceptation d'un virement de 12 061,20 € de la MAIF, assureur « dommages aux biens » de la Ville, suite aux dommages causés par le vent sur une tente berbère à la Citadelle de Besançon le 11 juillet 2023.

Acceptation d'un virement de 3 052,80 € de la MAIF, assureur « dommages aux biens » de la Ville, suite aux dommages causés par le vent sur une tente berbère à la Citadelle de Besançon le 11 juillet 2023.

Acceptation d'un virement de 3 640 € de la SMACL, assureur automobile de la Ville correspondant à l'indemnité versée suite à un accident de la circulation survenu le 10 novembre 2022 à Besançon et ayant endommagé le véhicule PAR 1451.

Acceptation d'un virement de 662,95 € de la SMACL, assureur automobile de la Ville correspondant à l'indemnité versée suite à un accident de circulation du 5 juin 2023 à Besançon et ayant endommagé le véhicule PAR 2631.

Acceptation d'un virement de 224,95 € de la SMACL, assureur automobile de la Ville correspondant à l'indemnité versée suite à un accident de circulation du 13 janvier 2023 à Besançon et ayant endommagé le véhicule PAR 2595.

Acceptation d'un virement de 1 030,37 € de la SMACL, assureur automobile de la Ville correspondant à l'indemnité versée suite à un accident de circulation du 1^{er} juin 2023 à Besançon et ayant endommagé le véhicule PAR 7166.

Acceptation d'un virement de 146,75 € de la SMACL, assureur automobile de la Ville correspondant à l'indemnité versée suite à un accident de circulation du 9 août 2023 à Besançon et ayant endommagé le véhicule PAR 7174.

III. Marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 382 000 € HT au 01/01/2022) et marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT

Fourniture d'arbres et d'arbustes pour la Ville de Besançon

Lot 01 : Fourniture d'arbres

Titulaires : PEPINIERES DANIEL SOUPE - 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE

CHOLAT PEPINIERES - 73 000 CHAMBERY

Montant maximum : 280 000 € HT / 2 ans

Dates de notification : 06/10/23 pour PEPINIERES DANIEL SOUPE

09/10/23 pour CHOLAT PEPINIERES

Lot 2 : Fourniture d'arbustes

Titulaire : CHOLAT PEPINIERES - 73 000 CHAMBERY

Montant maximum : 90 912 € HT / 2 ans

Dates de notification : 09/10/23

Déconstruction de la maison du 1 Chemin de la Malate et terrassement du terrain

Titulaire : DROMARD - 25500 NOEL-CERNEUX

Montant : 49 000 € HT

Date de notification : 12/10/2023

Prélèvements et analyses bactériologiques effectuées sur les réseaux d'eau chaude dans les ERP de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole (GBM), du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et des communes membres du groupement de commande par un laboratoire agréé

Titulaire : ABIOLAB-ASPOSAN - 38330 Montbonnot Saint-Martin

Montant minimum : 20 000 € HT et maximum : 89 000 € HT/4 ans

Date de notification : 16/10/2023

Rénovation thermique de l'école élémentaire Viotte

Lot 2a : Curage désamiantage

Titulaire : PBTP & DEMOLITIONS – 25870 DEVECEY

Montant : 209 846,19 € HT

Dates de notification : 17/10/23

Travaux d'aménagement des espaces verts, des espaces sportifs de plein air et des espaces de nature - Marché subséquent : crèche de Montrapon – aménagement de la cour

Titulaires : ALBIZZIA ESPACES VERTS – 25170 RUFFEY LE CHATEAU (mandataire)

COLAS France – 25410 DANNEMARIE SUR CRETE

Montant : 23 709,97 € HT

Date de notification : 19/09/2023

Marché subséquent : école apaisée - ménagement voie verte rue des Roses

Titulaires : ALBIZZIA ESPACES VERTS – 25170 RUFFEY LE CHATEAU (mandataire)

COLAS France – 25410 DANNEMARIE SUR CRETE

Montant : 123 347,78 € HT

Date de notification : 21/09/2023

IV. Avenants aux marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT/avenants aux marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 382 000 € HT depuis le 01/01/2022) / avenants sans incidence financière ou inférieurs à 5 % aux marchés de fournitures et services supérieurs à 300 000 € HT ou aux marchés de travaux supérieurs au seuil de la procédure adaptée (5 382 000 € HT depuis le 01/01/2022)

Missions d'ingénierie environnementale sur les sites de Grette, Brulard, Polygone et Planoise
Avenant 2 - Lot 2 : Études des sols (Géotechnique, Hydrogéologie, Pollutions et Géothermie)

Titulaire : ECR ENVIRONNEMENT CENTRE EST – 25220 ROCHE LEZ BEAUPRE

Objet de l'avenant : Changement de SIRET et modification planning

Montant initial du marché : 99 771,50 € HT

Montant de l'avenant : sans incidence financière

Date de notification de l'avenant : 21/09/2023

Avenant 1 – Formations habilitations électriques

Titulaire : GROUPE FORCES – 71000 MACON

Objet de l'avenant : prise en compte d'un prix nouveau

Montant initial du marché : 75 000 € HT / 3 ans

Montant de l'avenant : sans incidence financière

Date de notification de l'avenant : 29/08/2023

Avenant 1 – Reprise administrative de concessions échues

Titulaire : REBITEC ANCIENNEMENT REBILLON SCHMIDT PREVOT - 93100 MONTREUIL

Objet de l'avenant : augmentation des prestations définies au BPU

Montant maximum initial du marché : 600 000 € HT / 4 ans

Montant de l'avenant : sans incidence financière

Date de notification de l'avenant : 13/10/2023

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Jean-Hugues ROUX,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT